

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Un ramassage des encombrants aura lieu du **21 au 24 novembre 2017**.

Les personnes souhaitant s'en débarrasser sont priées de s'inscrire auprès de leur mairie **avant le vendredi 17 novembre 2017 12 heures**.

LES DEMANDES ARRIVEES APRES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Le service de collecte des encombrants prend en charge les déchets suivants :

- Les gros appareils électroménagers
- Les sommiers et les matelas
- Les meubles, les portes, fenêtres exempts de vitrage et d'éclat de verre
- Les gros objets en métal ou en bois

Le volume total des déchets à collecter ne doit pas dépasser 2m³. Le poids de chaque objet ne doit pas dépasser 200 kg. En cas d'encombrant plus lourd, celui-ci devra être fractionné par le demandeur.

Les encombrants doivent être faciles à collecter et ne pas présenter de danger pour les agents de collecte : si nécessaire, rabattre les clous, supprimer les bords coupants...

Seuls les objets listés sur la fiche seront collectés. **Tout autre type de déchet ne sera pas pris en charge et laissé sur place. Leur élimination sera à la charge et sous la responsabilité du producteur.**

Les objets encombrants doivent être déposés par le demandeur une semaine maximum avant la période d'enlèvement :

- à l'adresse indiquée sur la fiche
- **sur le domaine public en bordure de voie** (les agents ne sont pas autorisés à pénétrer sur les propriétés privées)
- dans un lieu accessible avec un petit camion
- de manière à ne constituer aucun danger ou gêne pour les piétons et la circulation automobile.

**Le Président
Robert BOUSQUET**